

REPORT DE L'ASSEMBLEE GENERALE AU 23 JUIN 2020 ET SUSPENSION DU DIVIDENDE

Faisant suite au communiqué du 24 mars 2020 sur les impacts de l'épidémie de coronavirus sur son activité, et compte tenu du manque de visibilité sur les conditions de la reprise qui suivra la fin du confinement, le Directoire a proposé au Conseil de Surveillance de modifier la résolution de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires relative à l'affectation du résultat, en vue **de suspendre le versement d'un dividende** au titre de l'exercice 2019.

Le Conseil de Surveillance, lors de sa réunion du 1^{er} avril 2020, a approuvé cette modification de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires.

La société se réserve la possibilité de réexaminer cette position à l'automne prochain en fonction de l'évolution de la situation générale et de son impact sur l'entreprise.

Cette décision conservatoire permet de mobiliser la structure de financement du Groupe pour renforcer sa capacité à faire face à la dégradation de son chiffre d'affaires et s'assurer de profiter au mieux de la reprise économique qui suivra la fin de la crise sanitaire. Le Groupe, fort de la solidité de son bilan, est confiant dans ses capacités de rebond à l'issue de la période de confinement.

Par ailleurs **l'Assemblée Générale se tiendra le mardi 23 juin 2020**. Les modalités de participation (présence physique ou à huis-clos) seront déterminées plus tard en fonction des impératifs sanitaires et légaux.

L'ordre du jour complet de l'Assemblée Générale du 23 juin sera soumis au Conseil de Surveillance lors de sa prochaine séance qui se tiendra le mardi 28 avril 2020 et qui examinera notamment les résultats financiers du 1^{er} trimestre qui seront publiés le même jour. Des informations actualisées sur les perspectives publicitaires et le plan d'économies seront fournies à cette occasion.

Neuilly-sur-Seine, le 1^{er} avril 2020